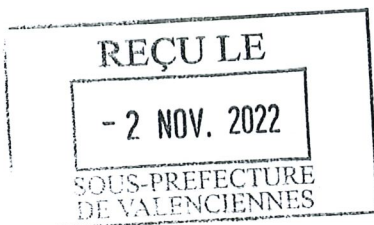


**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de séance : 24 OCTOBRE 2022**

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

**EXCUSES** : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme CLOSSE E.

**Délibération N° 2022-06-07**

**OBJET**

**Demande de dotation de ruralité auprès de la Communauté d'Agglomération de la  
Porte du Hainaut**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

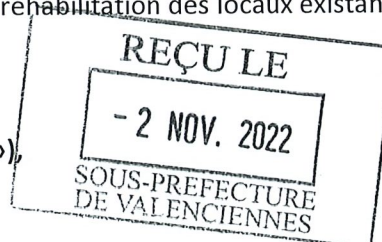
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° D22118 en date du 27 juin 2022 relative à la mise en place d'une dotation de ruralité destinée aux 40 communes de moins de 5000 habitants, destinée à soutenir les programmes d'investissement communaux sur le mandat,

Considérant les travaux de restructuration et d'extension de la mairie qui débiteront fin octobre 2022 (durée prévisionnelle du chantier : 14 mois), consistant en la construction d'une salle des mariages et de bureaux au rez-de-chaussée, de la mise aux normes et de la réhabilitation des locaux existants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),



**SOLLICITE** de la CAPH la dotation de ruralité pour l'opération d'investissement suivante :

\* Travaux de restructuration et d'extension de la mairie

**Coût total estimé** : 1 350 085, 63 € H.T. soit 1 620 102,76 € T.T.C.

**FCTVA estimatif** : 265 761,66 €

$((1\ 620\ 102,76 - 265\ 761,66) * 30\% = 406\ 302,33\ €)$

**DOTATION DE SOLIDARITE ATTENDU** : 200 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle CLOSSE



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Prefecture le 02/11/2022  
Publiée ou notifiée le 04/11/2022  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

